

Formation du personnel en charge de l'accueil

Savoir accueillir les personnes handicapées dans vos ERP (Etablissements Recevant du Public)

Une attestation de formation obligatoire pour le registre public d'accessibilité

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017 : les exploitants de tout établissement recevant du public doivent élaborer et tenir à disposition du public un registre public d'accessibilité. Celui-ci doit contenir, pour les ERP d'une capacité d'accueil supérieure à 200 personnes, l'attestation annuelle signée par l'employeur décrivant les actions de formation du personnel à l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Pourquoi faire confiance à ACCESSAVOIR ?

ACCESSAVOIR est un organisme de formation spécialisé dans le transfert de savoirs dans le cadre de la formation professionnelle. Depuis près de **18 ans, plus de 7 200 stagiaires** issus des collectivités locales et des entreprises ont été formés sur les thématiques de l'accueil et de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

ACCESSAVOIR est certifiée qualité ISO 9001:2015, certifiée QUALIOPi pour les actions de formation, ce qui atteste du sérieux de ses pratiques et permet le financement par des organismes collecteurs.



ACCESSAVOIR a participé à l'élaboration du guide « Vivre ensemble – Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires » aux côtés de l'Agefiph, avec le soutien du Ministère délégué aux Personnes Handicapées.

Objectifs de la formation

- Pouvoir identifier les grandes familles de handicaps et les déficiences associées.
- Connaître la réalité de l'accessibilité du bâtiment et comprendre les données du registre public d'accessibilité.
- Savoir accompagner les personnes handicapées, et adopter un accueil adapté aux situations rencontrées.
- Maîtriser les savoir-faire et savoir-être pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Modalités

La formation se déroule classiquement sur une journée dans des locaux mis à disposition par le Maître d'Ouvrage (au maximum 15 stagiaires par session). La matinée est consacrée à l'apport d'information et au partage d'expérience. L'après-midi est dédiée aux mises en situation concrètes. Le matériel est fourni par ACCESSAVOIR. Possibilité d'animation sur une demi-journée avec programme condensé.

L'ensemble de ces procédés a pour but d'atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- Transmettre un message pratique.
- Débattre, engager les échanges et comprendre par le concret.
- Trouver les réponses par soi-même en s'appuyant sur le savoir du formateur.
- Construire une réflexion autour de la thématique étudiée.

Quelques références

Ville de Pessac, Finistère Tourisme, Aéroport de Paris, ERDF, CNFPT des Pays de la Loire, Paris Habitat, Auchan, ...

Vous souhaitez obtenir un devis ?

Adressez-nous une demande par mail à info@accessavoir.fr ou appelez-nous au **04 42 90 43 60**